

COMPTE-RENDU DE LA **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU** **LUNDI 5 JUILLET 2021 A 20 H 30**

Présents : Mmes EULOGE Angélique, MARTINEAU Cécile, BLANC Sylvie, HEYRIES Julie, FONTIN Geneviève, Mrs DELSARTE Jean-Luc, ESCLANGON Gilles, DELACROIX Jean-Marie, MICHEL Gérard, DUSSAILLANT Marc, IZOARD Philippe

Absents : MICHEL Jean-François, NICOLA François, MOULLET Thierry, MAUREL Nicolas

Secrétaire de séance : FONTIN Geneviève

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 28 Mai et 7 Juin 2021

Les comptes rendus des conseils municipaux des 28 mai et 7 juin 2021 ont été approuvés par l'ensemble des membres présents.

2 – FOURNITURE DES REPAS POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES DE SALIGNAC ET ENTREPIERRES CHOIX DU PRESTATAIRE

Par délibération en date du 28 mai 2021, il était décidé de lancer une consultation publique afin de déterminer le prestataire qui assurera la confection et la livraison des repas aux restaurants scolaires de Salignac et d'Entrepierres à compter du 2 septembre prochain pour l'année scolaire 2021/2022 renouvelable deux fois.

Suite à la publication de l'appel d'offre, nous avons réceptionné deux offres qui ont été analysées selon les critères prédéfinis en conseil municipal, par la commission communale d'appel d'offre réunie le 29 juin 2021. M.MAGAUD Adjoint au maire d'Entrepierres était présent.

La commission d'appel d'offre propose donc le classement suivant :

N° 1 – Entreprise CHEZ MARC (prestataire actuel) de Peyruis avec un total de 92.2 points sur 100,

N° 2 – Entreprise LOU JAS de Château-Arnoux avec un total de 80.6 points sur 100.

La commission a proposé une réunion annuelle avec le prestataire pour faire le point d'éventuelles réflexions.

Par ailleurs, il convient de déterminer le prix du repas qui sera demandé aux parents.

Prix actuel inchangé depuis 3 ans : 4.06 € TTC par repas

Prix proposé dans l'offre de Chez Marc : 4.15 € TTC par repas (+ 0.09 €)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de Chez Marc et fixe le prix du repas à compter de l'année scolaire 2021/2022 aux montants TTC de :

- 4.15 € pour les enfants,

- 5.00 € pour les adultes (sans changement à précédemment).

3- ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL – INTENTIONS CONCERNANT LE DEVENIR DE CET EMPLOI

Ce point a été abordé lors du dernier conseil municipal et nécessitait la prise d'informations auprès du Centre de Gestion :

- en ce qui concerne le passage en CDI : l'agent doit avoir effectué 6 ans de services en CDD pour passer en CDI, donc il faudrait renouveler le contrat actuel encore sur une année à compter du 1^{er} octobre prochain,

- Compte tenu de son emploi en qualité de fonctionnaire territorial titulaire à mi-temps auprès de la commune de Sourribes, s'il est décidé de nommer l'agent en qualité de fonctionnaire territorial au même grade (adjoint technique territorial) sur Salignac, il sera fonctionnaire intercommunal affilié à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Il n'aurait pas à effectuer une année de stage (puisque déjà réalisée à Sourribes) et serait nommé au même échelon qu'à Sourribes (11^{ème} échelon) selon le principe de la carrière unique pour les fonctionnaires intercommunaux.

Vote à l'unanimité pour l'emploi en qualité de fonctionnaire territorial titulaire à mi-temps à compter du 1^{er} octobre 2021.

4 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE ERREUR IMPUTATION

Au cours de l'exercice 2020, des dépenses concernant l'entretien des stations d'épuration ont été mandatées sur un article budgétaire non éligible au Fonds de compensation de la TVA. Ces dépenses peuvent bénéficier d'un remboursement de la TVA et à ce titre il y a lieu de modifier leur imputation en procédant à l'opération comptable suivante :

- Dépenses de fonctionnement – ouverture de crédit à l'article 61523 + 4 727 € et annulation des mandats de 2020 en effectuant un titre du même montant à l'article 773.

Il est donc proposé d'acter la modification du budget assainissement ainsi :

- article 61523 + 4 727
- article 773 + 4 727 €

Adopté à l'unanimité

5 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE PROVISIONS

Mme la Trésorière de Sisteron nous demande de provisionner pour risque d'impayés la somme de 60.00 € suite à une anomalie comptable et le principe de précaution.

Ces impayés concernent la participation au transport scolaire de 2018 et 2019 pour 2 familles.

Il y a donc lieu de délibérer pour provisionner la somme de 60.00 € article 6817 et de prévoir donc un virement de crédits des dépenses imprévues (022) vers le chapitre 68 article 6817.

Adopté à l'unanimité

6a – MODIFICATION ERREUR LOYER LOGEMENT N°4 RESIDENCE LES CIGALES

Par délibération du 30 mars 2021, les loyers des logements de la Résidence Les Cigales étaient ajustés en fonction des surfaces réelles de ces appartements.

Une erreur a été commise dans le calcul du loyer du logement n°4.

Il y a donc lieu de procéder à la rectification suivante :

Surface habitable 53.91 m² x 5.44 € = 293.27 € + loyer accessoire 29.00 € soit 322.27 € par mois au lieu de 312.77 €.

Adopté à l'unanimité

6b – MODIFICATION ACTE DE LOCATION GERANCE DU RESTAURANT

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification de l'acte de location gérance du restaurant faisant acte d'un nouvel associé.

7 – REFLEXION SUR :

- Recrutement d'un agent appelé à remplacer l'agent technique à son départ à la retraite :

Éric nous a fait savoir oralement qu'il entendait faire valoir ses droits à la retraite en juin/juillet 2022. Se pose donc le problème de son remplacement qui doit à l'évidence être anticipé. Un travail en binôme sur plusieurs mois semble le plus adapté.

Une annonce sera diffusée le plus rapidement possible auprès du Centre de Gestion et de Pôle emploi afin de recruter un agent qui travaillera en binôme avec Éric. Les candidatures seront reçues jusqu'au 31/08/2021.

Une commission pour le recrutement sera composée de Gilles ESCLANGON, Gérard MICHEL, Jean-Luc DELSARTE, Philippe IZOARD, Jean-Marie DELACROIX, Angélique EULOGE, Geneviève FONTIN.

- Aménagement du chemin du Cèdre :

Ce chemin relativement large pose plusieurs problèmes :

- stationnement : De nombreux véhicules sont stationnés devant les habitations sur la voie. Ceci entraîne une insécurité principalement pour la circulation piétonne. Un courrier a été adressé à tous les propriétaires présents sur cette voie pour les sensibiliser à ce problème et leur demander de garer leur(s) véhicules dans leur propriété.

- la vitesse excessive : Une chaussée relativement large et droite incite certains automobilistes ou motocyclistes à une vitesse excessive avec les dangers que cela entraîne.

Une réflexion est menée quant aux aménagements qui pourraient apporter une amélioration de cette situation :

- un courrier a été adressé à chacun des riverains leur demandant de stationner leur(s) véhicule(s) à l'intérieur de leur propriété,

- proposition de mise en place de ralentisseurs ; la question sera posée à la Sté Routière du Midi lors d'un prochain rendez-vous,

- recherche des titres de propriétés pour vérifier l'emprise du chemin et des accotements,

- panneau de signalisation à poser à la descente de Sens perte de priorité à mettre en évidence.

- Implantation des futurs points de collecte et tri des déchets ménagers :

Comme déjà évoqué, au 1^{er} Janvier 2023, la CCJLVD installera sur notre commune 5 points de collecte où les habitants trouveront les colonnes pour les ordures ménagères résiduelles, ainsi que les colonnes de tri sélectif. Dans le même temps, les containers disposés sur le territoire communal seront retirés.

Il est bien de déterminer dès à présent les points d'emplacement de ces 5 sites sur la commune.

Actuellement 4 points de collecte de tri sélectif sont en place (Les Gilotères nord – Le Camping – Parking Entrée du Village – City Stade).

Il a été proposé de supprimer éventuellement le point du Camping et de le réaffecter au quartier des Gilotières sud pour desservir également le quartier de Sens (voir acquisition foncière) et une demande pour le 5^{ème} point de collecte a été émise pour desservir La Vallée du Rieu (mise en place au lieu-dit « 4 chemins »?).

La question sera de nouveau évoquée lors du prochain conseil municipal.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- La société de Chasse La Diane a adressé une lettre de remerciements à la Mairie pour l'octroi de la subvention pour l'achat de Miradors.

- Apéritif offert par la mairie le 13 juillet 2021 à 18h30 sur la Place du Village.

- Succès du Pédibus Salignacais ; articles journaux La Provence et Haute Provence infos.

- Marché Estival : de nouveaux marchands seront sur la Place du Village lors des prochains mercredis : Glaces, Traiteur – épicerie fine et plats à emporter - et une nouvelle animation : Flamenco